

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2021

-Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude Landos, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Françoise Demonja, Nicolas Deuquet, Xavier Devaux, Rémi Durin, Isabelle Evrard, Aurélia Fluteau, David Lamoureux, Sylvain Mauchausat, Isabelle Martini.

-Membres Excusés : Madame Arnela Salkanovic –Tessier a donné pouvoir à Monsieur Boquet.

-Monsieur Jacques-André Boquet est nommé secrétaire de séance.

-Adoption du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2021:

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil du 4 février 2021.

-Informations du maire dans le cadre de ses délégations:

Monsieur le maire informe le conseil que dans le cadre de ses délégations et pour permettre la bonne marche des finances communales il a demandé l'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit d'un montant de 50 000 € pour une durée de un an qui fait suite à la précédente ligne de crédit qui s'achevait.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter les trois points suivants à l'ordre du jour :

-Demande de subvention « Boost communes » auprès du département.

-Signature d'un contrat Boost communes avec le département.

-Convention tourisme avec le pays dunois.

1) Réorganisation du bureau municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020-01-02 du 23 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020-02-03 du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux n° 2020-04 à 2020-07 du 11 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°2021-06 du 5 février 2021 retirant ses délégations de fonction et de signature à Mme Catherine Godin, 2ème adjointe,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée le 1er février 2021 par Madame la Préfète de la Creuse, Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. Le conseil municipal a fonctionné jusqu'alors avec quatre postes d'adjoints.

Suite à la démission de Madame Godin, Monsieur le Maire propose de réorganiser le bureau municipal de la façon suivante :

- 1er adjoint : Monsieur Jacques André Boquet avec délégations au tourisme, à l'urbanisme, aux finances, et représentation de la commune à la Communauté de communes du Pays Dunois.
- 2ème adjoint : Monsieur Jérôme Ducher avec délégations aux Ecoles et au RPI, à la communication et au suivi administratif du personnel.
- 3ème adjoint : Monsieur Didier Lamoureux avec délégations à l'assainissement, aux réseaux, au patrimoine, aux bâtiments municipaux, à la voirie, aux chemins, aux travaux et référent du service technique communal.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

Décide de porter à trois le nombre de poste d'Adjoints au Maire avec l'organisation du bureau municipal ainsi présentée.

2) Représentation dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire rappelle que Madame Catherine Godin représentait la commune dans un certain nombre d'organismes extérieurs et qu'il convient de la remplacer dans ces instances tel que proposé ci-après :

- CLECT auprès de la CCPD : nouveau titulaire : Monsieur Jacques-André Boquet
- SIARCA: nouveau suppléant : Monsieur David Lamoureux
- SDIC 23 : nouveau suppléant : Madame Françoise Demonja

-CNAS : nouveau correspondant élu : M. Jérôme Ducher

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité approuve ces propositions de nominations.

3) Projet estival pour le local commercial municipal rue des Pradelles

Madame Isabelle Martini fait lecture du projet rédigé par les associés pour la reprise estivale du bar, épicerie et restaurant dans les locaux communaux du 18 rue des Pradelles pour les mois de juin, juillet et août 2021.

Madame Isabelle Evrard dit qu'il faudrait envisager une fermeture de l'épicerie à 12h30 et non pas 12h00. Monsieur Jérôme Ducher évoque les solutions possibles pour le matériel nécessaire au bon fonctionnement du bar-restaurant, lave-vaisselle et friteuse notamment.

Le conseil municipal, après avoir entendu le projet et débattu,

- approuve à l'unanimité le projet tel que présenté,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4) Suppression des régies de recettes de la collectivité et de la régie d'avance

Cette délibération est ajournée à la demande de Monsieur le Maire, le cadre légal demandant encore quelques éclaircissements qui seront étudiés avec Monsieur le trésorier de La Souterraine.

5) Création d'une régie mixte « Tourisme » de recettes et de dépenses pour les structures touristiques communales (camping de la Baignade, Tennis du camping de la Baignade, camping des Sillons, gîtes et chalets)

Cette délibération est ajournée à la demande de Monsieur le Maire. Les deux délibérations seront représentées lors du prochain Conseil Municipal.

6) Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de la Celle Dunoise.

Considérant que le département n'est structurellement pas en capacité d'assurer la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe : il en résulte que des élèves sont quotidiennement privés du droit à l'éducation,

Considérant que les cartes scolaires successives manquent de sincérité puisque les moyens alloués au remplacement lors des opérations de carte scolaire ne sont pas effectivement à disposition des écoles, tout particulièrement en ce qui concerne le remplacement,

Considérant qu'une régularisation est nécessaire pour restaurer la confiance des personnels, des usagers et des élus,

Considérant que cette régularisation ne saurait être possible sans que des moyens spécifiques soient abondés pour répondre à cette situation préoccupante,

Considérant que 220 postes 1er degré n'ont pas été ventilés dans les départements,

Considérant que les représentants des personnels du CTSD de la Creuse se sont unanimement opposés à la proposition de carte scolaire présentée le jeudi 25 février et demandent à ce que la dotation départementale soit abondée à hauteur des besoins, notamment de remplacement, qui sont structurellement de 10 ETP.

Considérant que le problème des remplacements ne doit pas être résolu par une suppression de classes dans les écoles afin de récupérer les enseignants pour leur demander d'assurer les éventuels remplacements.

Considérant que la baisse actuelle du nombre des enfants scolarisés n'est que temporaire et que l'on constate un rebond de l'immobilier avec des familles qui essaient de quitter les villes pour rechercher des conditions de vie moins stressantes et plus épanouissantes à la campagne, que notre ruralité peut leur apporter cette opportunité . Qu'il y a lieu pour cela de maintenir les services de proximité dans lesquels les écoles sont au premier plan.

Le Conseil municipal ne veut pas de suppression d'une classe dans le RPI La Celle Dunoise Saint Sulpice le Dunois et que des élèves soient privés d'école ou aient à parcourir des distances déraisonnables pour rejoindre une école .

Le Conseil municipal s'associe à la demande de dotation supplémentaire pour abonder les moyens du département afin d'assainir la situation et permettre à tous les élèves d'avoir quotidiennement la présence d'un enseignant et des conditions de scolarisation garanties et adaptées au regard de l'hyper ruralité de notre département.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la motion proposée par Monsieur le Maire.

7) Signature d'un contrat « Boost'comm'une » avec le Département

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de signer un contrat avec le Département dans le cadre du dispositif Boost'Commune permettant de soutenir les projets d'investissement dans 3 domaines qui sont :

- L'aménagement d'espaces publics
- La voirie communale
- L'aménagement ou la construction de bâtiments communaux

A la suite de la signature du contrat, un programme prévisionnel avec les fiches de travaux peut être présenté afin de solliciter les subventions, avec un taux d'aide indexé selon le niveau du potentiel financier par habitant de la commune soit un taux d'aide pour la commune de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise le Maire à signer le contrat Boost'Comm'Une 2020-2022 avec le Département.

8) Demande de subventions « boost'communes » auprès du département

La commune envisage des travaux de rénovation énergétique pour les logements conventionnés situés, 48 rue de la Marche, consistant en, une isolation des murs, des plafonds, ainsi que des combles. Le remplacement des portes et des fenêtres extérieures, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable, la mise en conformité de l'installation électrique et la rénovation des sols et peintures.

Ces travaux programmés d'après une étude énergétique réalisée par le Syndicat des Energies de la Creuse permettent d'envisager une réduction de 32 % des consommations énergétiques des deux logements et permettront d'accueillir deux familles sur notre territoire.

Après consultations des entreprises locales et choix des devis les mieux disant, il s'avère que le coût total de cette opération serait de 96 042.25 € HT soit 109 009,19 € TTC.

Le plan de financement prévu est le suivant :

- DETR : (35%) soit 33 614.78 €
- DSIL (plan de relance) : (35% sauf électricité) soit 29 342.71 €
- Contrat Boost commune : 13 876.31 € (Taux 20% maximum).
- Reste à charge pour la commune (20%) : 19 208.45 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, le conseil municipal autorise Monsieur Landos, Maire à solliciter l'attribution d'une subvention départementale au titre du contrat Boost'Commune 2020-2022 et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9) Convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays Dunois (CCPD)

Monsieur Boquet donne lecture d'un projet de convention à signer conjointement avec la CCPD qui se rapporte à la reprise de la compétence Tourisme par la communauté de communes.

Cette convention prévoit notamment l'accompagnement technique par les agents du service tourisme de la CCPD à compter du 1er janvier 2021 durant une période en totalité au secrétariat de mairie quant à la gestion des locations des gîtes et chalets ceci à la suite de la fin de la convention de commercialisation passée avec l'Office de

Tourisme. Cela permettra aux personnels de s'organiser dans ces nouvelles attributions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Est favorable à la signature de la convention avec la Communauté de Communes du Pays Dunois, mandate le Maire à pourvoir aux effets ci-dessus.

Affaires diverses

Monsieur Boquet informe le conseil municipal des projets de la communauté de communes du Pays Dunois en matière d'urbanisme et de l'éventuelle prescription d'un Plan Local d'Urbanisme. Après avoir rappelé que seule la CCPD avait compétence en matière d'aménagement de l'espace et présenté les différents documents d'urbanisme existant Monsieur Boquet propose au conseil municipal de la Celle dunoise de soutenir la démarche PLUi de la CCPD. Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement pour la prescription d'un PLUI par la communauté de communes.

Monsieur Landos et Madame Demonja donnent des informations sur la campagne de vaccination Covid 19 en cours et sur l'organisation de la journée de vaccination du samedi 27 mars à la Celle Dunoise.

Monsieur le Maire signale que le Rapport sur les Prix et la Qualité du Service Evolis, élimination des déchets 2019 est disponible à la consultation en mairie.